

Biodiversité et agriculture : un réseau local de suivi

C'est l'objet de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) et de son réseau local (« OAB 66 ») créé en début d'année.

Quelques agriculteurs ont initié la démarche de manière volontaire : observer et noter la présence de pollinisateurs, mollusques et invertébrés sur leurs parcelles et ainsi transmettre leurs résultats qui alimentent la base de données nationale.

Cette initiative du Ministère de l'Agriculture coordonnée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) fonctionne depuis 2009 en France et depuis cette année dans les PO.

Toutes les cultures sur lesquelles sont réalisées des observations sont les bienvenues. Actuellement, les agriculteurs membres du réseau « OAB 66 » réalisent des observations sur leurs prairies, dans leurs vignes et vergers, conduits en agriculture biologique ou pas.

En 2017, des arboriculteurs du réseau Ecophyto rejoindront l'OAB 66 ainsi que tout nouveau volontaire qui souhaite réaliser des observations sur ses parcelles.

L'intérêt sera, à moyen terme pour ceux qui pérennisent leur participation, de suivre l'évolution de la biodiversité mise en relation avec les pratiques agricoles et ainsi dégager des préconisations.

Certaines tendances ont déjà été démontrées au niveau national : l'intérêt des bandes enherbées, des haies ou l'impact du travail du sol ou du mode de gestion des inter-rangs. Des conseils qui peuvent être précieux pour des producteurs en réflexion sur leurs pratiques.

Comment fonctionne l'OAB ?

planche à mollusques



placette vers de terre



observation papillons



nichoirs à pollinisateurs

L'OAB propose 4 protocoles d'observation simples et accessibles à tous. Ils concernent les vers de terre, les abeilles, les escargots et les papillons. L'agriculteur qui souhaite participer :

- choisit le ou les protocoles qu'il veut mettre en place (en fonction de son intérêt, du temps dont il dispose, de ses parcelles...);
- un calendrier optimal des observations à réaliser est proposé ;
- des fiches terrain sont fournies afin de noter les observations ;
- les notations sont saisies sur le site internet et ainsi transmises à l'OAB (<http://observatoire-agricole-biodiversite.fr>).



Le fait d'appartenir à un réseau local permet de pouvoir échanger avec les membres du réseau (agriculteurs) et l'animateur (Chambre d'Agriculture) qui est lui-même en relation avec le réseau national et le MNHN.

L'OAB en chiffres

OAB	national	66
Nombre d'exploitations	317	6
Nombre de parcelles	516	12

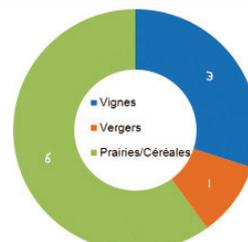
1. Nombre de parcelles/protocole



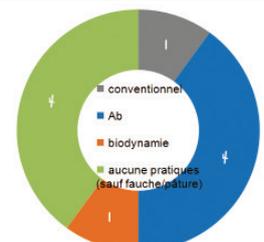
Le réseau local « OAB 66 » en 2016 :

- > l'observation des abeilles a été le protocole le plus suivi (1),
- > seules les parcelles maraîchères n'ont pas fait l'objet d'observations (2),
- > différents modes de conduite culturale permettront de dégager des tendances favorables à la biodiversité (3)

2. Cultures des parcelles observées



3. Conduite des parcelles observées



Pourquoi un OAB dans les PO ?

- pour mieux connaître la biodiversité sauvage en milieu agricole présente localement ;
- pour contribuer à un programme de recherche national en l'enrichissant en données locales ;
- pour échanger au sein d'un réseau.

Quels intérêts ?

- identifier les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et donner des préconisations ;
- bénéficier des outils de suivi nationaux ;
- confronter ses résultats aux références nationales.

Une formation sera proposée aux nouveaux participants début 2017. Si vous souhaitez rejoindre le réseau OAB 66 en 2017, contactez Estelle GORIUS du Service Eau-Environnement au 04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81 - e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr

L'animation du réseau local bénéficie des soutiens financiers des Conseils Départemental et Régional et du CASDAR.